

Cahier des charges en vue de l'Appel à projets « Prévention de la radicalisation » à destination des lycéens

Table des matières

Préambule :	1
Public concerné :	2
Echéances du futur appel à projets :	2
Les objectifs :	2
La modalité :	2
Le retour des propositions :	3

Préambule :

Lors de la Séance Plénière du 28 juin 2018, la Région Hauts-de-France a adopté son plan régional de prévention de la radicalisation et la charte régionale de la laïcité et des valeurs de la République.

En cohérence avec les politiques déjà en place telles que la formation des agents des lycées, et dans les champs d'action qui sont les siens, la Région souhaite contribuer pleinement à la prise en charge de cet enjeu de société qui relève de l'intérêt supérieur de la nation, en mobilisant l'ensemble des leviers dont elle dispose, en complémentarité avec les actions portées par l'Etat, les autres collectivités et les acteurs de la société civile.

Cela nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs : Etat, collectivités territoriales, associations, société civile.

Considérant sa compétence en matière de lycées, la Région Hauts-de-France souhaite agir spécifiquement pour la prévention de la radicalisation dans les lieux scolaires.

Dans ce cadre, un plan d'actions en trois axes a été identifié :

1. Des actions éducatives dans le domaine de la lutte contre la radicalisation seront explicitement identifiées parmi les thématiques financées par la Région dans le cadre de ses subventions.
2. Un fonds de concours va être mis en place auprès des établissements pour faciliter la formation des enseignants sur le sujet, en lien avec le Rectorat.
3. Des actions de formation vont être mises en place à l'attention des personnels de la Région travaillant dans les lycées afin de les sensibiliser et de les former à détecter d'éventuels signes de radicalisation et à pouvoir opérer les signalements.

L'axe 1 relatif aux actions éducatives est formalisé par un appel à projets à destination des lycéens pour promouvoir la laïcité et les valeurs de la République qu'il est prévu de lancer au printemps 2020.

Les éléments qui suivent détaillent les attendus de la Région et des partenaires sur l'offre de services qui sera proposé aux établissements.

Public concerné :

Les établissements de la Région Hauts-de-France concernés sont :

- lycées publics et privés,
- maisons familiales et rurales,

Echéances du futur appel à projets :

L'appel à projets sera proposé aux établissements au printemps 2020. Les établissements auront un mois pour se positionner sur les projets proposés par les structures pré-identifiées.

La Collectivité pourra ainsi délibérer en juillet ou septembre afin que le déroulement des actions se fasse au cours de l'année scolaire 2020/2021.

Les objectifs :

« Prémunir les esprits contre la radicalisation en sensibilisant à la défense des valeurs de la République ».

« Développer l'esprit critique et le discours républicain sur plusieurs registres (y compris historique, culturel, humoristique, artistique, etc.) porté par différents intervenants (intellectuels, sportifs, associatifs, etc.) »

« Travailler en complètes transversalité et complémentarité avec la communauté éducative ».

La modalité :

Chaque structure, bénéficiant d'un agrément national du Ministère de l'Education nationale et/ du Ministère des Sports et/ou référencées par le SG-CIPDR (le secrétariat général du Comité Interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation) devra pouvoir intervenir sur au moins l'ensemble d'un département de la Région, en veillant à l'équilibre des territoires (et à la prise en compte de la ruralité).

Les structures peuvent proposer une intervention départementale avec une offre sur un seul bassin d'éducation-formation.

La forme de l'intervention peut être variée :

- Pièce de théâtre
- Forum débat
- Travail via les questions des medias notamment sur le décryptage des informations,
- Travail autour de la question des réseaux sociaux et de leur utilisation,
- Actions visant à renforcer le dialogue entre les élèves et la communauté éducative,

- Actions de prévention des risques et d'apprentissage de la citoyenneté

Les différents projets proposés devront être travaillés en amont et en co-construction avec la communauté éducative afin d'intégrer au mieux le projet d'établissement.

Ce projet peut comporter :

- un projet avec un déplacement d'élèves (dans la structure ou une structure partenaire)
- et/ou des interventions dans les établissements par les structures

Le budget global est de 30.000 €, chaque projet départemental pourra donc être financé à hauteur de 6 000 €.

Le retour des propositions :

Chaque proposition pourra parvenir jusqu'au 13/03/2020 et devra être envoyée à l'adresse mail suivante : ddpe.actioneducative@hautsdefrance.fr

Le dossier devra comporter :

- un budget prévisionnel
- un descriptif du projet

Les éléments devront être intégrés dans les modèles disponibles en Annexes du cahier des charges.

Après réception des dossiers, un temps d'échanges pourra être sollicité par la Région et les partenaires afin d'éclaircir certains points si nécessaire.

Chaque structure ayant formulé une réponse aura un retour par courriel.